

Lotissement « le Bois Joli »

Département du Doubs

Commune de Grandfontaine

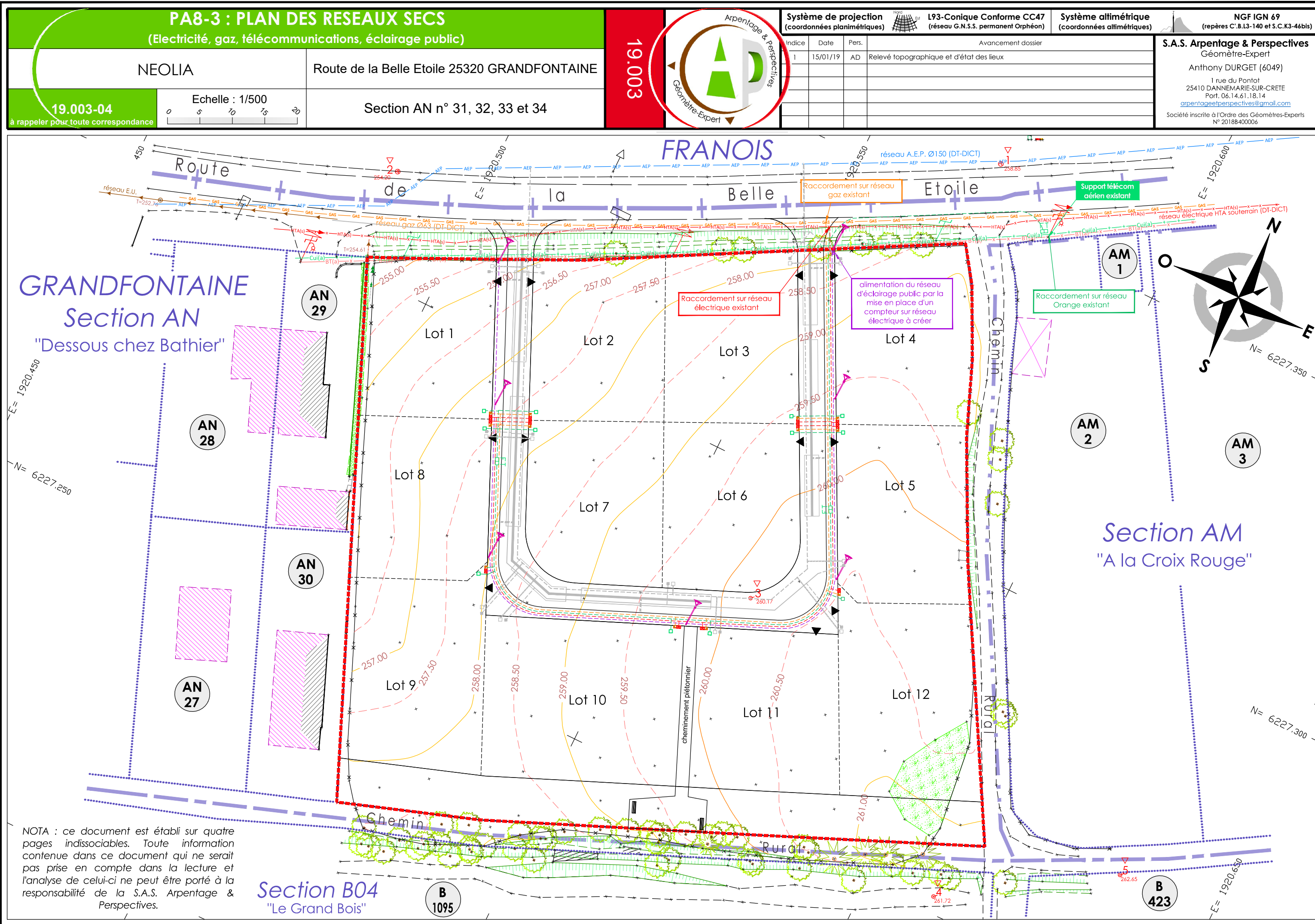
PA8-3
Plan des réseaux secs
(électricité, gaz, télécommunications, éclairage public)



Arpentage & Perspectives
Anthony Durget - Géomètre-Expert
1 rue du Pontot - 25410 DANNEMARIE / CRETE
Tél. 06 14 61 18 14
arpentageetperspectives@gmail.com



Ligne Point Plan
JP Marques - Architecte DPLG
18A rue Denis Papin - 25000 Besançon
Tél. 06 11 63 05 49
lignepointplan@orange.fr



LEGENDE

▲ CADASTRE

- Limite de parcelle
- Limite de parcelle et de lieudit
- Limite de parcelle et de section
- Limite de parcelle et de commune

Les limites issues d'une application cadastrale ne sont pas définies contradictoirement et ne sont donc pas garanties.

Désignation cadastrale : **A 422** section cadastrale, **422** numéro cadastral

Type de propriété :

P : Propriétaire | U : Usufruitier
 PI : Propriétaire Indivis | UI : Usufruitier Indivis
 NP : Nu-Propriétaire | PS : Propriétaire par Succession
 NPI : Nu-Propriétaire Indivis | E : Emphytéote

▲ FONCIER

Types de repères anciens :

- ✕ Borne de remembrement
- ♂ Piquet
- ⊕ Borne ancienne (calcaire, béton...)
- ⊙ Clou ou tirefond
- ⊗ Borne O.G.E. (résine, métal...)
- ✕ Marque peinture

▲ RESEAUX SECS A CREER

- Réseau Electricité B.T. projeté
- Réseau Télécom projeté
- Réseau Gaz projeté
- Réseau Eclairage Public projeté
- Coffret Branchement Electricité à créer
- Coffret Branchement Télécom à créer
- Coffret Branchement Gaz à créer
- Candélabre Eclairage Public à créer

NOTA :
 - éclairage public : étude d'éclairage sera établie afin de préciser le positionnement exact des candélabres.
 - électricité : le dimensionnement du réseau devra faire l'objet d'une étude spécifique en phase projet, afin d'obtenir la conformité du projet auprès du concessionnaire.
 - gaz : le dimensionnement du réseau devra faire l'objet d'une étude spécifique en phase projet, afin d'obtenir la conformité du projet auprès du concessionnaire.
 - télécommunications : le dimensionnement du réseau devra faire l'objet d'une étude spécifique en phase projet, afin d'obtenir la conformité du projet auprès du concessionnaire.

▲ PROJETS ET SERVITUDES

----- Périmètre du projet

▲ TOPOGRAPHIE

- Bâtiment
- Bâtiment (cadastre)
- Bâtiment léger
- Mur
- Mur clôture
- Mur de soutènement
- Bord de chaussée
- Bordure
- Clôture barbelés
- Point topographique (altitude NGF)
- Courbe de niveau (altitude NGF)
- Clôture grillagée
- Clôture rigide
- Haie
- Talus
- Falaise
- Arbres
- Station

▲ RESEAUX SECS EXISTANTS

- BT(a) ----- réseau BT aérien
- Cu(a) ----- réseau cuivre aérien
- GAS ----- réseau gaz (application des plans DT)
- HTA(s) ----- réseau HTA souterrain (application des plans DT)

NOTAS

- ▶ les limites parcelaires, autres que celles objet d'un **bornage contradictoire**, résultent d'une application cadastrale et ne sont donc pas juridiquement garanties.
- ▲ Les renseignements relatifs aux divers **réseaux** figurés sur le présent plan résultent du relevé des éléments visibles sur le terrain (plaques sur trottoir, grilles, bouches à clé, etc.). De ce fait, les renseignements donnés à propos des parties enterrées des dits réseaux n'ont qu'un caractère indicatif et devront être confirmés ou améliorés par des fouilles directes lors de l'exécution pour que les raccordements s'effectuent avec le maximum de précision.
- ◀ La **délimitation de la propriété** avec le Domaine Public devra faire l'objet d'une demande d'alignement auprès de l'autorité administrative compétente préalablement à tous travaux le long de ladite limite.